Secteur de service européen de télépéage

A.1	**Informations sur le percepteur de péage**	
A.1.1	Identification du percepteur de péage	**Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR)** Adresse : 36, rue du Docteur Schmitt F- 21850 SAINT APOLLINAIRE Forme sociétale : Société Anonyme Capital : 33.911.446,80 euros Code d'enregistrement (numéro SIRET) : 016 250 029 RCS
A.1.2	Points de contacts	1) Contact général : Monsieur le Directeur d'exploitation Adresse : 36, rue du Docteur Schmitt F- 21850 SAINT APOLLINAIRE Téléphone : (+ 33) 3 80 77 69 01 Télécopie : (+ 33) 3 80 77 66 29 Adresse internet : sandrine.aubry@aprr.fr 2) Contact pour le service européen de télépéage : Monsieur le Directeur Clientèle Adresse : 36, rue du Docteur Schmitt F- 21850 SAINT APOLLINAIRE Service à contacter : Direction Clientèle Téléphone : (+ 33) 3 80 77 69 21 Télécopie : (+ 33) 3 80 77 66 29 Adresse internet : thierry.decamaret@aprr.fr
A.2	**Données du contexte de péage**	
A.2.1	Definition du secteur de service européen de télépéage	
A.2.1.1	Cadre juridique définissant la consistance du secteur à péage	Contrats de concession pour la construction et l'exploitation d'autoroutes et d'ouvrages à péage et leurs avenants.

A.2.1.2	Carte schématique du réseau	Une carte assortie d'une légende est insérée (secteur de SET, échangeurs, gares de péages) : Cf document joint : *Synoptique APRR AREA 2011.pdf* Le réseau APRR correspond aux couleurs suivantes : - Verte (Direction Régionale PARIS) - Mauve (Direction Régionale RHIN) - Bleue (Direction Régionale RHÔNE) Les échangeurs sont tous repérés avec leur numéro et leur point kilométrique sur l'autoroute correspondante (Exemple « Evry-Gregy PK 1,0 »). Pour les échangeurs équipés d'une gare de péage, le numéro de la gare de péage est indiqué en plus du point kilométrique (Exemple « St-Germain-Laxis PK 6,9 - **G 09179** »). Les échangeurs ne comportant pas de numéro de gare sont « hors péage ». Les barrières de péage en pleine voie sont figurées en couleur rouge (Exemple « FLEURY PK 50 - G 09101 »).
A.2.1.3	Descriptif géographique du secteur	1) S'agissant du système DSRC, la description géographique s'appuie sur : - une carte (voir rubrique A.2.1.2) ; - la liste des infrastructures soumises à péage : - Autoroute A6 : Paris / Lyon - Autoroute A77 : Dordives / Cosne-sur-Loire - Autoroute A19 : Sens / Courtenay - Autoroute A5 : Melun / Langres - Autotoute A26 : Troyes-Est / Troyes-Nord - Autoroute A31 : Beaune / Toul - Autoroute A311 : Antenne sud de Dijon - Autoroute A39 : Dijon / Bourg-en-Bresse - Autoroute A391 : Bretelle de Poligny - Autoroute A36 : Mulhouse / Beaune - Autoroute A40 : Mâcon / Chatillon-en-Michaille - Autoroute A404 : Antenne d'Oyonnax - Autoroute A406 : Contournement Sud de Mâcon - Autoroute A42 : Lyon / Pont d'Ain - Autoroute A432 : Les Echets / Saint-Laurent-de-Mure - Autoroute A46 Nord : Anse / Neyron - Autoroute A71 : Bourges / Clermont-Ferrand - Autoroute A714 : Antenne de Montluçon - Autoroute A719 : Antenne de Gannat

- Tunnel Maurice Lemaire

- les gares de péages (barrières pleine voie et gare en bretelle).

- Autoroute A6 : Paris / Lyon :

- FLEURY-EN-BIERE : Barrière pleine voie
- URY
- FONTAINEBLEAU
- NEMOURS
- COURTENAY
- JOIGNY
- AUXERRE NORD
- AUXERRE SUD
- NITRY
- AVALLON
- BIERRE-LES-SEMUR
- POUILLY-EN-AUXOIS
- BEAUNE NORD
- BEAUNE SUD
- CHALON NORD
- CHALON SUD
- TOURNUS
- MACON NORD
- MACON SUD
- BELLEVILLE SUR SAONE
- VILLEFRANCHE NORD
- VILLEFRANCHE-VILLE : Système de péage « ouvert » + « fermé »
- VILLEFRANCHE-LIMAS : Barrière pleine voie

- Autoroute A77 : Dordives / Cosne-sur-Loire :

- VAL DE LOING-SOUPPES
- VAL DE LOING-BARRIERE : Barrière pleine voie
- DORDIVES : Système de péage « ouvert »
- LE TOURNEAU : Système de péage « ouvert »
- MYENNES : Barrière pleine voie - Système de péage « ouvert »

- Autoroute A19 : Sens / Courtenay :

- ST-DENIS-LES-SENS

- VILLENEUVE-LA-DONDAGRE

- Autoroute A5 : Langres / Melun :

  - CHAUMONT-SEMOUTIERS
  - VILLE SOUS LAFERTE
  - MAGNANT
  - SAINT THIBAULT
  - TORVILLIERS
  - VULAINES
  - MAROLLES-SUR-SEINE
  - FORGES
  - CHATILLON-LABORDE
  - ST-GERMAIN-LAXIS
  - LES EPRUNES : Barrière pleine voie

- Autotoute A26 : Troyes-Est / Troyes-Nord :
  - THENNELIERES

- Autoroute A31 : Beaune / Toul :

  - NUITS-SAINT-GEORGES
  - DIJON-ARC SUR TILLE
  - TIL CHATEL
  - LANGRES SUD
  - LANGRES NORD
  - MONTIGNY-LE-ROI
  - ROBECOURT
  - BULGNEVILLE
  - CHATENOIS
  - COLOMBEY-LES-BELLES
  - GYE : Barrière pleine voie

- Autoroute A311 : Antenne sud de Dijon :

  - DIJON SUD : Barrière pleine voie

- Autoroute A39 : Dijon / Bourg-en-Bresse :

  - DIJON-CRIMOLOIS : Barrière pleine voie
  - SOIRANS

- CHOISEY
- ARLAY
- BEAUREPAIRE
- LE MIROIR
- BEAUPONT

- Autoroute A391 : Bretelle de Poligny :

  - BERSAILLIN : Barrière pleine voie

- Autoroute A36 : Mulhouse / Beaune :

  - FONTAINE-LARIVIERE : Barrière pleine voie - Système de péage « ouvert »
  - SAINT-MAURICE : Barrière pleine voie
  - L'ISLE-SUR-LE-DOUBS
  - BAUME-LES-DAMES
  - BESANCON EST
  - BESANCON NORD
  - BESANCON OUEST
  - GENDREY
  - DOLE
  - SEURRE

- Autoroute A40 : Mâcon / Chatillon-en-Michaille :

  - MACON CENTRE
  - FEILLENS
  - REPLONGES
  - SAINT GENIS
  - BOURG NORD
  - VIRIAT
  - BOURG SUD
  - ST MARTIN-DU-FRESNE
  - SYLANS

- Autoroute A404 : Antenne d'Oyonnax :

  - LA CROIX-CHALON
  - GROISSIAT : Barrière pleine voie

- Autoroute A406 : Contournement Sud de Mâcon :

- VAL DE SAONE : Barrière pleine voie
- CROTTET : Système de péage « ouvert »

- Autoroute A42 : Lyon / Pont d'Ain :

- BEYNOST : Barrière pleine voie
- LA BOISSE - MONTLUEL
- BALAN
- PEROUGES
- AMBERIEU
- PONT D AIN

- Autoroute A432 : Les Echets / Saint-Laurent-de-Mure :

- LA BOISSE : Barrière pleine voie : Système de péage « ouvert » + « fermé »
- LA COTIERE : Barrière pleine voie

- Autoroute A46 Nord : Anse / Neyron :

- GENAY : Système de péage « ouvert »
- MIONNAY : Système de péage « ouvert »

- Autoroute A71 : Bourges / Clermont-Ferrand :

- ST AMAND-MONTROND
- FORET DE TRONCAIS
- MONTMARAULT
- COMBRONDE
- RIOM
- GERZAT-VILLE : Système de péage « ouvert » + « fermé »
- CLERMONT-BARRIERE : Barrière pleine voie

- Autoroute A714 : Antenne de Montluçon :

- MONTLUCON : Barrière pleine voie

- Autoroute A719 : Antenne de Gannat :

- GANNAT : Barrière pleine voie

		- Tunnel Maurice Lemaire : - LUSSE : Barrière pleine voie - Système de péage « ouvert » <u>2) S'agissant des systèmes autonomes :</u> Aucun système autonome sur ce secteur.
A.2.2	Nature du péage et principe de son recouvrement	<u>1) Type de péage :</u> Le système de péage est majoritairement du système de péage « fermé », sauf dans les gares de péage pour lesquelles le système de péage est précisé ci-dessus au A.2.1.3. : - 8 gares de péage en système « ouvert », dont 1 (LUSSE) qui correspond au franchissement d'un ouvrage d'art (Tunnel Maurice Lemaire), - 3 gares de péage en système combiné « ouvert » + « fermé » : - VILLEFRANCHE-VILLE sur A6, et GERZAT-VILLE sur A71 : 1/2 diffuseur en système fermé orienté vers le nord + 1/2 diffuseur en système ouvert orienté vers le sud. - LA BOISSE sur A432 : Barrière pleine voie en système ouvert pour les usagers empruntant toute l'A432 (A46 ←→ A43, ou A46 ←→ Saint-Exupéry) et barrière pleine voie en système fermé pour les usagers en provenance de l'A42 et empruntant l'A432 en direction de l'A43 et de Saint-Exupéry, et pour les usagers en provenance de l'A43 et de Saint-Exupéry et se dirigeant vers l'A42 (en direction de Lyon ou Genève). <u>2) Structure tarifaire :</u> Le péage de concession est une redevance pour service rendu. S'agissant des secteurs de SET correspondant aux autoroutes concédées : - dans le système de péage fermé, comprenant des gares en barrières ou sur diffuseurs et contrôlant la totalité des véhicules entrant et sortant du dispositif, le montant perçu en sortie est fonction du parcours effectué et de la classe du véhicule. - dans le système de péage ouvert, comprenant des gares en barrières ou sur diffuseurs interceptant la totalité du trafic, une somme identique pour chaque classe de véhicules est perçue, quelles que soient l'origine et la destination des véhicules. <u>3) Modulations éventuelles en fonction de l'horaire, du jour, de la classe, de la norme « Euro », etc.</u>

		Aucune modulation tarifaire n'est appliquée à ce jour. En revanche, la société accorde des remises europollution aux véhicules équipés d'un télébadge TIS PL dont le gestionnaire a souscrit aux CCP (Conditions Commerciales Particulières) proposées par APRR.
A.2.3	Technologies de perception de péage employées	DSRC. La description détaillée de la solution technique retenue se trouve dans la déclaration de secteur de SET (volet B du registre).
A.2.4	Vehicules assujettis au péage	S'agissant des secteurs de SET correspondant aux autoroutes et ouvrages d'art concédés, il s'agit de tous les véhicules autorisés à utiliser ces infrastructures.
A.2.5	Classification des véhicules	
A.2.5.1	Paramètres de classification	S'agissant des secteurs de SET correspondant aux autoroutes et ouvrages d'art concédés, les paramètres de classification des véhicules utilisés pour déterminer le péage sont les suivants : - véhicules ou combinaison de véhicules ; - nombre d'essieux ; - hauteur totale ; - poids total autorisé en charge (PTAC).
A.2.5.2	Classes de véhicules	S'agissant des secteurs de SET correspondant aux autoroutes et ouvrages d'art concédés, les classes sont les suivantes : - classe 1 : véhicules ou ensembles de véhicules dont la hauteur totale est inférieure ou égale à 2 m ; - classe 2 : véhicules ou ensembles de véhicules de hauteur totale comprise strictement entre 2 mètres et 3 mètres et de poids total autorisé en charge (PTAC) inférieur ou égal à 3,5 tonnes ; - classe 3 : véhicules à deux essieux, dont la hauteur totale est supérieure ou égale à 3 mètres, ou dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes ; - classe 4 : véhicules ou ensembles de véhicules à plus de deux essieux, dont la hauteur totale est supérieure ou égale à 3 mètres, ou dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes ; - classe 5 : motos, side-cars, trikes. Les convois exceptionnels font l'objet d'une règlementation spécifique.
A.2.5.3	Grilles tarifaires	S'agissant des secteurs de SET correspondant aux autoroutes et ouvrages d'art concédés, le péage devant être acquitté par les véhicules pour chaque catégorie (avant remise, le cas échéant) est défini de la manière suivante : - à chaque classe, et pour chaque doublet point d'entrée/point de sortie, correspond un montant de péage dû, selon la grille tarifaire en vigueur ; La grille tarifaire en vigueur est disponible sous http://www.aprr.fr - les tarifs de péages autoroutiers sont fixés chaque année. La révision intervient, sauf exception, au 1er février de chaque année ; des réductions peuvent être appliquées selon les conditions commerciales particulières arrêtées par la société.

A.3	**Déclaration de secteur de service européen de télépéage** Secteur européen de télépéage (cliquer ici pour accéder au document)	
A.4	**Liste des prestataires du service européen de télépéage sous contrat avec le percepteur**	
A.4.1	Identité du prestataire	AUCUN prestataire à ce jour.
A.5	**Historique et mises à jour**	
A.5.1	Date de la première publication de ce registre	24/09/2010
A.5.2	Dernière mise à jour	03/01/2014
A.5.3	Prochaine mise à jour	

Synoptique 2011-8.pdf 1 08/03/11 17:50

LE RÉSEAU APRR - AREA

PARIS
Savigny-le-Temple PK 3,8
Evry-Gregy PK 1,0
Moissy-Cramayel PK 2,7
Réau PK 4,7
Servigny PK 2,5
Arvigny PK 4,7
Le Plessis-Picard PK 6,8
Vert-St-Denis PK 9,1
LES ÉPRUNES PK 1 - G 09180
St-Germain-Laxis PK 6,9 - G 09179
Châtillon-Laborde PK 14,2 - G 09178
Forges PK 31,5 - G 09177
Marolles-sur-Seine PK 39,0 - G 09176
Vulaines PK 88,1 - G 09175
Torvilliers PK 115,1 - G 09174
Thennelières PK 387,1 - G 09183
St-Denis-les-Sens PK 4,8 - G 09184
Villeneuve-la-Dondagre PK 17,8 - G 09181
Joigny PK 127,8 - G 09106
Auxerre-Nord PK 153,6 - G 09107
Auxerre-Sud PK 165,3 - G 09108
Nitry PK 190,1 - G 09109
Avallon PK 209,4 - G 09110
Bierre-lès-Semur PK 235,3 - G 09111
Courtenay PK 110,9 - G 09105
Dordives PK 6,1 - G 09403
Le Tourneau PK 28,1 - G 09404
Varennes-Changy PK 45,2
Boismorand PK 54,5
Briare PK 67,6
Bonny PK 81,0
MYENNES - PK 97 - G 09405
Cosne PK 98,0
Cosne-Centre PK 100,0
PARIS
MELUN
Cély PK 46,5
FLEURY - PK 50 - G 09101
Ury PK 61,0 - G 09102
Fontainebleau PK 69,9 - G 09103
Nemours PK 72,8 - G 09104
VAL-DE-LOING - PK 6 - G 09202
NEVERS
PARIS
Bourges PK 209,8
St-Amand-Montrond PK 251,2 - G 09061
Forêt-de-Tronçais PK 280,4 - G 09062
Montluçon PK 295,0 - G 09063
GUÉRET
BIZENEUILLE PK 0,760
Montmarault PK 318,0 - G 09064
Pont-des-Nautes PK 9,870
La Croix-de-Fragne PK 2,280
GANNAT PK 01 G 09 065
RN 209 PK 9,7
VICHY
Combronde PK 362,0 - G 09076
RN 9 PK 6,9
Ebreuil PK 1,6
Gannat PK 1,0
A89
Riom PK 374,9 - G 09077
Gerzat PK 380,9 - G 09078
CLERMONT - PK 381 - G 09 079
Gerzat-Ville PK 380,9
CLERMONT-FERRAND
Le Brezet PK 387,4
Clermont-Est PK 388,6
Clermont-Nord PK 12,5
Viaduc de MILLAU
MONTPELLIER
St-Thibault PK 131,2 - G 09173
REIMS
Charmont-sous-Barbuise PK 373,4
Torcy PK 373,35
Magnant PK 157,4 - G 09172
Ville-sous-la-Ferté PK 185,1 - G 09171
Chaumont-Semoutiers PK 208,3 - G 09170
Langres-Sud PK 100,3 - G 09162
DIJON CRIMOLOIS - PK 6 - G 09126
Crimolois PK 5,9
Neuilly-lès-Dijon PK 1,0
DIJON
St-Apollinaire APRR
A38
POUILLY-EN-AUXOIS PK 254 - G 09112
DIJON SUD PK 31 - G 09125
Nuits-St-Georges PK 14,7 - G 09124
Beaune-Nord PK 301,1 - G 09129
Beaune-Sud PK 306,8 - G 09114
Chalon-Nord PK 328,9 - G 09115
Chalon-Sud PK 335,1 - G 09116
Tournus PK 355,4 - G 09117
Mâcon-Nord PK 380,9 - G 09118
Mâcon-Sud PK 391,2 - G 09119
Belleville PK 412,5 - G 09120
Villefranche-Nord PK 421,5 - G 09221
Villefranche-Ville PK 426,8 - G 09121
Anse PK 432,9
Limonest PK 445,2
Ambérieux-d'Azergues PK 1,8
Genay PK 9,1 - G 09421
Mionnay PK 16,4 - G 09 422
Les Échets PK 19,8
LYON
Porte des Alpes PK 3,5
Bron PK 4,1
AREA
SAINT-ETIENNE
Échangeur A432 / A42
LA CÔTIÈRE G 09 253
BEYNOST
LA BOISSE
LA BOISSE gare satellite Sud
LA BOISSE gare satellite Ouest
LA BOISSE gare satellite Est
NANCY
GYE PK 225,5 - G 09 169
Colombey-les-Belles PK 214,8 - G 09168
Châtenois PK 186,1 - G 09167
Bulgnéville PK 176,0 - G 09166
Robécourt PK 162,0 - G 09265
Montigny-le-Roi PK 140,0 - G 09164
Langres-Nord PK 119,9 - G 09163
Besançon-Nord PK 124,2 - G 09134
Besançon-Est PK 109,6 - G 09131
Baume-les-Dames PK 90,5 - G 09133
L'Isle-sur-le-Doubs PK 73,2 - G 09128
Dijon-Arc-Sur-Tille PK 47,4 - G 09160
Til-Châtel PK 70,2 - G 09161
Soirans PK 21,6 - G 09130
Besançon-Ouest PK 133,6 - G 09135
Gendrey PK 149,6 - G 09136
Dole PK 166,2 - G 09137
Choisey PK 40,4 - G 09138
Bersaillin PK 0,9 - G 09239
Seurre PK 195,9 - G 09139
BERSAILLIN - PK 1- G 09239
Beaurepaire PK 93,7 - G 09240
Le Miroir PK 108,8 - G 09241
POLIGNY
Arlay PK 78,3 G 09 238
Beaupont PK 122,0 - G 09242
Viriat PK 167,0 - G 09144
Bourg-Sud PK 156,6 G 09145
Mâcon-Centre PK 204,6 G 09140
Replonges PK 198,6 G 09142
Bourg-Nord PK 177,0 G 09143
Feillens PK 201,9 G 09141
St-Genis PK 188,6 G 09149
VAL DE SAÔNE PK 8,28 - G 09 243
Varennes-lès-Mâcon PK 0,33
Crottet PK 5,68 G 09443
LIMAS PK 427 - G 09122
Quincieux PK 3,4
Rillieux PK 23,4
BEYNOST PK 19 - G 09150
LA BOISSE - PK 12 - G 09153
Diffuseur-Nord PK 20,7
Diffuseur-Sud-Est PK 29,9
Miribel PK 5,1
Genay PK 9,1 - G 09421
Saint Expuéry CP1 - PK 31,7
SAINT EXUPÉRY CP NI - PK 33,4 - G 70
ST-QUENTIN-FALLAVIER CP NI - PK 21 - G 01
Bretelle - G 02
Bourgoin CP NI - PK 37,5 - G 04
La-Tour-du-Pin CP NI - PK 48 - G 05
Les Abrets CP NI - PK 62,26 - G 06
St-Genix-sur-Guiers CP CH - PK 66,8 - G 61
Aiguebelette CP CH - PK 79,7 - G 07
Aix-les-Bains-Sud CP CH - PK 95,47- G 05
CHAMBÉRY NORD CP CH - PK 88,5 - G 08
Chesnes CP NI - PK 19 - PK 21- G 71
Villefontaine CP NI - PK 25,1 - G 62
L'Isle-d'Abeau CP NI - PK 31,5 - G 03
Rives CP BD - PK 67,1 - G 85
Voiron CP BD - PK 76,06 - G 86
Moirans CP BD - PK 78 - G 84
Le Granier PK 98,94
Chignin Ouvert CP 3V - PK 102,8 - G 27
Chignin-les-Marches CP 3V - PK 102,8 - G 25
VOREPPE CP BD - PK 84,6 - G 87
Pont de Veurey PK 84,6
Voreppe PK 86,04
St-Égrève PK 91
Tullins CP BD - PK 9,51 - G 95
Vinay CP BD - PK 22,94 - G 94
St-Marcellin CP BD - PK 33,42 - G 93
La Baume-d'Hostun CP BD - PK 46,36 - G 92
Romans PK 57,42
Bourg-de-Péage-Est PK 60,67
Bourg-de-Péage-Ouest PK 61,27
CHATUZANGE CP BD - PK 56,23 - G 91
LE CROZET CP BD - PK 8,7 - G 41
Meylan-Ouest PK 0,6
Meylan-Est PK 2,72
Montbonnot PK 5,77
Varces PK 0,61
St-Paul de Varces PK 3,56
Vif PK 4,99
Sinard-Avignonet PK 18,97
SISTERON
ÉPINAL
Lusse G 09429
Tunnel Maurice-Lemaire
COLMAR
RHIN
MULHOUSE
Lutterbach PK 0
Burnhaupt PK 8,4
Fontaine PK 24,3
Belfort PK 30,1
Belfort PK 33,2
FONTAINE PK 24 - G 09431
Belfort PK 35,8
Héricourt PK 39,7
Grand-Charmont PK 46,6
Sochaux-Exincourt PK 48,8
ST-MAURICE - PK 66 - G 09132
Montbéliard PK 50,6
Valentigney PK 53,2
Voujeaucourt PK 57,2
RHÔNE
MOULINS
Pont-d'Ain PK 49,9 - G 09155
Ambérieu-en-Bugey PK 42,5 - G 09154
Pérouges PK 25,1 - G 09152
Balan PK 18,5 - G 09151
La Boisse-Montluel PK 14,2 - G 09251
St-Maurice-de-Beynost PK 9,1
OYONNAX
Oyonnax-Nord PK 18,6
Oyonnax-Ouest PK 17,2
ZI-Sud PK 13,8
La Croix-Chalon PK 6,0 - G 09156
GROISSIAT PK 13 - G 09165
Sylans PK 115,9 - G 09147
St-Martin-du-Fresne PK 125,4 - G 09146
GENÈVE SUISSE
Tunnel du Mont-Blanc
ITALIE
Copponex CP HS - PK 148,13 - G 0919
ST-MARTIN-BELLEVUE CP HS - PK 139,8 - G 15/ A410, G18/ A41
La-Roche-sur-Foron PK 159,09
Cruseilles-Ouest/Est CP HS - PK 140,4 G 16/A410, G 917/ A41
Allonzier CP HS - PK 139,8 - G 14
Annecy-Nord CP HS - PK 133,6 - G 13
Annecy-Centre CP HS - PK 128,4 - G 12
Seynod-Sud CP HS - PK 123,5
Rumilly CP HS - PK 116,71 - G 11
MOÛTIERS/ TARENTAISE
Aix-les-Bains-Nord CP CH - PK 102,8 - G 10
STE-HÉLÈNE CP 3V - PK 135,3 - G 34
Frontenex PK 136,2
Aiton CP 3V - PK 127,3 - G 33
St-Pierre-d'Albigny CP 3V - PK 120,5 - G 32
Montmélian CP 3V - PK 110,15 - G 31
Poncharra CP 3V - PK 33,25 - G 24
Le Touvet CP 3V - PK 23,82 - G 23
Crolles-Brignoud CP 3V - PK 13,56 - G 21
CROLLES CP 3V - PK 13,56 - G 21
Crolles PK 12,8
Froges - Brignoud PK 13,56
Bernin PK 12,05
Villard-Bonnot PK 8,56
Tunnel du Fréjus
ITALIE

DIFFUSION INTERNE

Légende

APRR
- Siège Social
- Direction régionale Paris
- Direction régionale Rhin
- Direction régionale Rhône
- Réseau Paris
- Réseau Rhin
- Réseau Rhône
- District
- Limite de district

AREA
- Siège AREA
- Réseau AREA
- Réseau ADELAC
- CE Centre d'entretien

APRR/AREA
- Diffuseur (CP (Centre de péage), PK (Point kilométrique), G (Gare))
- Numéro d'autoroute
- Autres réseaux
- Diffuseur
- Barrière de péage
- Échangeur autoroute
- Coordonnées de l'échangeur

CP NI : Centre de Péage du Nord-Isère
CP CH : Centre de Péage de Chambéry
CP HS : Centre de Péage de Haute-Savoie
CP BD : Centre de Péage du Bas-Dauphiné
CP 3V : Centre de Péage des Trois Vallées

Réseau APRR/AREA - 3/2011
Dircom : J-F. Dubreuil

© Médiagraphique - Communication visuelle - Tél. 03 80 54 02 42

APRR